

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 903

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

952 485 621 RCS Nantes.

LPR.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Nom commercial : LA PAUSE ROYALE.

Capital : 10000 EUR.

Adresse : 18, rue de beauvais, 44330 La Chapelle-Heulin.

Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 210000,00 euros..

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Vente, sur place ou à emporter, de glaces, gaufres, crêpes, pâtisseries chaudes, confiserie, épicerie, boissons chaudes et froides, boissons alcoolisées ainsi que des salades..

Enseigne : LA PAUSE ROYALE.

Adresse : 3, place Royale, 44000 Nantes.

Précédent propriétaire : 499 005 221 RCS Nantes. **TAGLAB.**

A dater du : 15 mai 2023.

Date d'effet : 1^{er} juin 2023.

Date de commencement d'activité : 1^{er} juin 2023.

Publication légale : L'INFORMATEUR JUDICIAIRE du 30 juin 2023.

Oppositions : Me Villatte Nicolas Avocat 3 place de la Petite Hollande 44000 Nantes pour la validité..

Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date à NANTES, le 01.06.2023. enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, Nantes 2 le 23.06.2023 Dossier 2023 00087746 Référence 4404P02 2023 A 02738 Domicile ancien propriétaire : 16 rue des Petits Bois 35400 SAINT-MALO Domicile nouveau propriétaire : 18 rue de Beauvais 44330 La Chapelle-Heulin Cession de fonds de commerce de Vente sur place et à emporter, glaces, gaufres, crêpes, pâtisserie chaudes, confiserie, épicerie, boissons chaudes et froides, salades. Exploité à 3 Place Royale 44000 NANTES. Moyennant le prix de 210.000€. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..